

République  
Française



**DECISION n° DP-2023-054**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU BRUIT**  
**SUR LE TAPIS RELATIVE A L' ORGANISATION D'UN STAGE DE DANSE**  
**"STAGE AVRIL 2023 - TRAVAIL DE RÉPERTOIRE - LE LAC DES**  
**CYGNES"**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n°2021-273 du Conseil de Communauté du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté d'Agglomération au Président pour toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les effets financiers pour la Communauté d'agglomération n'excèdent pas 25 000 € ;

**CONSIDERANT** la compétence Affaires culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération ;

**CONSIDERANT** que dans ce cadre la Communauté d'Agglomération gère le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'orientation 4 du projet d'établissement, le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte s'engage à conduire des actions et des projets contribuant au développement des pratiques artistiques amateurs, au-delà des études au conservatoire, en établissant notamment des relations avec les pratiques artistiques associatives ;

**CONSIDERANT** que le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte, suivant cet objectif, souhaite mettre en place un partenariat avec l'association De Bruit sur le tapis, qui organise un stage de danse « travail de répertoire – Le Lac Des Cygnes » du 16 au 20 avril 2023 à la Croisée des Arts à Saint-Maximin-La-Sainte-Baume ;

**CONSIDERANT** qu'une restitution du spectacle, ouverte au public et non payante, aura lieu sur la scène de la Croisée des Arts le 20 avril 2023 ;

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

**DE SIGNER** une convention de partenariat avec l'association Du bruit sur le tapis, sise 15 rue des Remparts 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume, pour l'organisation du stage « travail de répertoire – Le Lac Des Cygnes » du 13 au 20 Avril 2023.

### **Article 2 :**

**DE DIRE** que la Communauté d'Agglomération

- Met à disposition les salles de danse du conservatoire à titre gracieux pour le stage
- Contribue à la journée de spectacle- répétition en prenant en charge la rémunération de deux musiciens, professeurs du conservatoire et du régisseur-son, le jeudi 20 avril 2023.

### **Article 3 :**

**DE DIRE** que l'association Du Bruit sur le Tapis appliquera les tarifs suivants pour le stage :

- Élèves non-inscrits au Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte, Forfait stage : 250 € ;
- Élèves inscrits au Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte, Forfait stage : 50 €.

### **Article 4 :**

**DE DIRE** que la convention est conclue à compter de sa notification jusqu'au 20 avril 2023.

### **Article 5 :**

**DE DIRE** que la présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

**Article 6 :**

**DE DIRE** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,  
Publié par affichage.

Ampliation adressée au :  
SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 17/04/2023

Le Président  
De l'Agglomération Provence Verte



**Didier BREMOND**

